

Contrat de travail et salaire

Par manuboget, le 24/01/2009 à 17:16

Salarié d'une coopérative depuis 7 ans, j'effectue depuis environ 1 ans des taches pour une autre coopérative créée par ma société, et ce sans modification de mon contrat de travail initial et revalorisation salariale. Est-ce légal? Cordialement.